



## Union Nationale des Syndicats Autonomes

### Déclaration Liminaire - CAP DE FONCTIONNAIRES DE CATÉGORIE B DU 3 JUILLET 2023

Au sein de notre Ministère cette CAP (de la catégorie B) est compétente pour les corps des **Secrétaires Administratifs (SA)**, des **Infirmières de catégorie B**, des **Educateurs spécialisés** et des **Techniciens Sanitaires et de Sécurité Sanitaire (T3S, spécifique au Ministère de la Santé et des Solidarités – filière Santé Environnementale)**.

- L'**UNSA** demande pour ces quatre corps :
  - **La revalorisation du point d'indice (valable pour tous les corps de la fonction publique),**
  - **Une augmentation des ratios de promotion de B en A par la mise en place d'un plan de requalification (augmentation significative du nombre de postes d'Attachés et d'Ingénieurs d'Etudes Sanitaires ouverts à la promotion interne par listes d'aptitude),**
- **Spécifiquement, pour les Secrétaires Administratifs L'UNSA renouvelle ses demandes portant sur :**
  - **La reconnaissance de l'évolution des missions ;**
  - **La possibilité pour les SACN (Classe Normale) de présenter l'examen professionnel de SACE (Classe Exceptionnelle), réel accélérateur de carrière, (comme cela existe dans le corps des T3S entre les 3 échelons) ;**
  - **La mise en œuvre des conditions d'exercice respectueuse de l'articulation vie professionnel/vie privée ;**
  - **La réorganisation et la mutualisation des fonctions supports car les départs non remplacés conduisent à des mobilités de plus en plus souvent imposées et à une concurrence exacerbée entre collègues.**

S'agissant du corps des T3S : La problématique de dégradation de notre environnement et de son impact sur la santé humaine devient une préoccupation centrale dans notre société. L'**UNSA** déplore que la situation des personnels santé - environnement dans les ARS ne soit pas suffisamment considérée à la hauteur des enjeux de Santé Environnementale actuels et à venir.

On recense **1.274 agents** relevant de la filière santé – environnement en ARS en 2021, dont 630 techniciens sanitaires (623 en 2020) 1.1 Source : Rapport social unique des ARS 2021.

Notre **Fédération** - particulièrement **SYNAPSE UNSA** représentant les personnels de la filière santé - environnement en ARS – souhaite alerter sur le retard pris dans les engagements du Ministère concernant les conditions de travail et statutaires de nos collègues, au regard des mesures annoncées fin 2021 par le SGMAS et la DRHM. Nous appelons donc à la restauration d'un véritable dialogue social, exigence préalable permettant de progresser dans l'amélioration des missions, des statuts et des conditions de travail de ces personnels.

Le groupe de travail ministériel initié le 7 décembre 2021 avait permis de dégager plusieurs axes de travail : reconnaissance de la spécificité des corps de la filière, amélioration du déroulement de carrière, ouverture de perspectives professionnelles, révision des modalités de formation, promotion et valorisation de la filière. Or les engagements n'ont pas été honorés et les réunions de travail prévues en mars et mai 2022 ont été annulées sans explication. En parallèle, la DRHM s'était aussi engagée à organiser des échanges avec les ARS pour clarifier les missions et le positionnement des différents corps de cette filière. Lors du CNC du 1er février 2022, la DRHM avait aussi confirmé attendre un retour de la DGAFP sur l'augmentation des ratios de promotion de C en B et de B en A pour les corps de la filière santé - environnement. Aucune information positive en ce sens ne nous a été communiquée depuis. Notre Fédération demande donc à nouveau une étude sur le déroulement de carrière de cette filière (notamment celui des T3S en Chef) et rappelle les améliorations attendues concernant ses missions et son attractivité :

- **Pour Les Techniciens Sanitaires, L'UNSA renouvelle ses demandes portant sur :**
  - **La création d'un examen professionnel d'accès au corps des IES (catégorie A), comme il existe pour les secrétaires administratives (vers le corps des Attachés).** Et ce afin de fluidifier les parcours des techniciens sanitaires en chef qui plafonnent dans le 3ème grade.
  - **La révision des indices pour les 3 échelons** et notamment pour **celui du 3<sup>ème</sup>** (T3S en Chef ; les deux premiers ayant été revalorisés lors de la création du NES en 2013 et récemment fin 2022) ;
  - **La prévision de dispositifs en termes d'accompagnement dans le recours à la force publique, le soutien psychologique** mais aussi **en terme de rémunération, sous forme de prime de risque pour les agents.** L'UNSA vous a, déjà, alerté sur les conditions de mise en œuvre de certaines de leurs missions sur le terrain : Nos collègues sont en effet exposés à des risques, concernant notamment la lutte contre l'habitat insalubre. Les T3S effectuent des inspections dans des habitations privées. Il arrive que nos collègues se retrouvent confrontés à des propriétaires physiquement agressifs et menaçants, dont certains déclarent même vouloir porter plainte pour violation de domicile. Ces situations sont dangereuses et traumatisantes.
  - **La remise en œuvre des groupes de travail ministériels sur le corps des T3S** (notamment sur l'accompagnement nécessaire des Techniciens stagiaires ; lauréats des concours et examens professionnels ; durant leur 1<sup>ère</sup> année d'exercice dans leur poste respectif et sur le déroulé de carrière des T3S en Chef) et sur la filière Santé Environnement dans sa globalité (qui pour rappel est SPECIFIQUE à notre ministère).

\* \* \* \* \*

Ministère des Solidarités et de la Santé  
UNSA SYNAASS - Pièce 0335 - 14, avenue Duquesne 75350 PARIS SP 07  
Tel : 01.40.56.56.88 ou 01.40.56.76.42  
E-mail : [syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr](mailto:syndicat-uns-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr)

SYNAPSE Frédéric LE LOUÉDEC, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
ARS Auvergne-Rhône-Alpes DD du Rhône et de la Métropole de Lyon  
241, rue Garibaldi CS 93383 69418 – LYON cedex 03

**N'HÉSITEZ PAS À NOUS JOINDRE À LA FÉDÉRATION UNSA (01.40.56.45.88/56.88)**

**VOS ÉLUS**

Sylvie ROUMEGOU (01.40.56.56.88)

[Sylvie.roumegou@sante.gouv.fr](mailto:Sylvie.roumegou@sante.gouv.fr)

Ildy JEAN-LOUIS (05.90.99.44.87)

[Ildy.jean-louis@ars.sante.fr](mailto:Ildy.jean-louis@ars.sante.fr)

Samuel MOOTHEN (02.62.40.80.93)

[samuel.moothen@ars.sante.fr](mailto:samuel.moothen@ars.sante.fr)

Emmanuelle SANGNIER (02.72.01.57.37)

[emmanuelle.sangnier@ars.sante.fr](mailto:emmanuelle.sangnier@ars.sante.fr)



Santé Cohésion Sociale



\* \* \* \* \*

*Je veux développer un syndicalisme différent !*

**BULLETIN D'ADHESION**

*Ne laissez plus les autres décider pour vous !*

Nom.....Prénom.....  
 Domicile.....  
 Tel Bureau :.....  
 Résidence Administrative.....  
 Grade.....**A**  
renvoyer à :

**UNSA SYNAASS**  
**Sylvie ROUMEGOU Bureau 0335**  
**Ministère des Solidarités et de la Santé**  
**14 avenue Duquesne**  
**75350 PARIS SP 07**



**Syndicat national autonome  
des affaires sanitaires et sociales**

*66 % du montant  
de la cotisation  
est déductible de l'impôt*

**BULLETIN D'ADHESION**

Nom.....Prénom.....  
 Domicile.....  
 Tel Bureau :.....  
 Résidence Administrative.....  
 Grade.....

**A renvoyer à :**

**Emmanuelle SANGNIER (Trésorière)**  
**SYNAPSE**  
**32, rue du Gué de l'Yon**  
**85280 – LA FERRIERE**  
[emmanuelle.sangnier@ars.sante.fr](mailto:emmanuelle.sangnier@ars.sante.fr)  
 ou  
 syndicat-synapse-ars-pdl@ars.sante.fr



*66 % du montant  
de la cotisation  
est déductible de l'impôt*